



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

Note de cadrage

Demande de financement des actions menées au titre du Projet Sportif Fédéral (PSF)

Campagne 2020
(hors Corse et Nouvelle Calédonie)

Envie de différence ? Vibrez Triathlon !



Contexte

Cette année la F.F.TRI. doit gérer les attributions de subventions de l'Agence Nationale du Sport (ex subvention CNDS), hors subventions spécifiques emploi apprentissage et "J'apprends à nager".

Elle a pour mission de :

- définir l'organisation
- définir les projets éligibles pour les CLUBS / les COMITÉS DÉPARTEMENTAUX / les LIGUES
- définir les enveloppes budgétaires dédiées aux projets CLUBS / COMITÉS DÉPARTEMENTAUX / LIGUES

dans le respect des consignes suivantes de l'Agence Nationale du Sport :

- Garantir la pratique du sport pour tous les publics (objectif d'augmenter le nombre de pratiquants)
- Corriger les inégalités sociales et territoriales d'accès aux pratiques et aux équipements sportifs, notamment en direction de la pratique féminine et des personnes en situation de handicap,
- Lutter contre les dérives (discriminations, homophobie, radicalisation...) et les violences (harcèlement, violences physiques et sexuelles)
- Définir le rôle des structures intermédiaires (ligues, CD pour atteindre les objectifs)
- Flécher davantage de crédits sur les clubs (50% au plus tard en 2024)
- Sanctuariser les crédits attribués à l'outremer
- Garantir une attribution équitable aux associations et la transparence de la décision

Le cadre imposé par l'Agence Nationale du Sport

- [Les orientations](#)
- [L'enveloppe budgétaire](#)

Le cadre mis en place par la fédération

- [Le projet fédéral](#)
- [Qui gère quoi](#)
- [Calendrier](#)
- [Fonctionnement en 8 étapes](#)
- [Commission nationale d'attribution](#)
- [Commissions régionales d'attribution](#)
- [Evaluation des actions subventionnées](#)
- [Critères d'évaluation des actions subventionnées](#)
- [Répartition de l'enveloppe budgétaire](#)

La campagne 2020 pour les clubs, comités départementaux et ligues

- [Calendrier de la campagne 2020](#)
- [Le compte Asso : manuel utilisateur](#)
- [Le compte Asso : codes subvention à renseigner](#)
- [Les projets éligibles pour les clubs](#)
- [Les projets éligibles pour les comités départementaux](#)
- [Les projets éligibles pour les ligues régionales](#)
- [Les critères d'analyse des projets](#)
- [Contacts des référents Ligues](#)

Les autres subventions à solliciter auprès des services déconcentrés de l'Etat

Le cadre imposé par l'Agence Nationale du Sport

- [Les orientations](#)
- [L'enveloppe budgétaire](#)

Les orientations de l'ANS

1- **Garantir la pratique du sport pour tous les publics**, (*objectif d'augmenter le nombre de pratiquants*)

2- **Corriger les inégalités sociales et territoriales** (*d'accès aux pratiques et aux équipements sportifs*)

- pratique féminine
- personnes en situation de handicap

3- **Lutter contre les dérives** (*discriminations, homophobie, radicalisation...*) **et les violences** (*harcèlement, violences physiques et sexuelles*)

4- **Définir le rôle des structures intermédiaires**, (*ligues, CD pour atteindre les objectifs*)

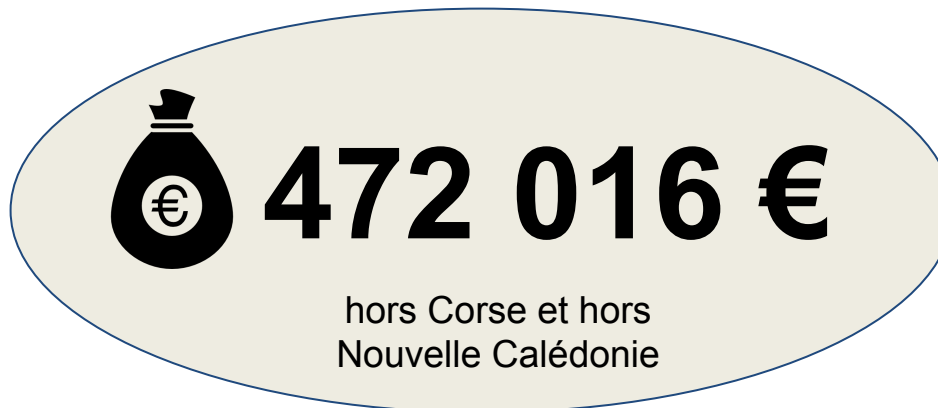


Flécher davantage de crédits sur les clubs (50%)

Sanctuariser les crédits attribués à l'outremer

Garantir une attribution équitable aux associations et la transparence de la décision

L'enveloppe budgétaire



dont **390 331 €** pour la métropole
(comme en 2019)

dont **55 750 €** pour les départements d'Outre Mer
(comme en 2019)

dont **25 935 €** complémentaires réservés aux clubs

NOUVEAU

Le cadre mis en place par la fédération :

- Le projet fédéral
- Qui gère quoi
- Calendrier
- Fonctionnement en 8 étapes
- Commission nationale d'attribution
- Commissions régionales d'attribution
- Evaluation des actions subventionnées
- Critères d'évaluation des actions subventionnées
- Répartition de l'enveloppe budgétaire

Le projet fédéral



Qui gère quoi ?

Les demandes de subvention **ligues**

La FFTRI : commission d'attribution

- complétude du dossier
- analyse
- proposition de montant de subvention dans la limite de l'enveloppe budgétaire
- évaluation de l'action

enveloppe budgétaire Ligues

Les demandes de subvention des **comités départ.**

Ligues : commission de 3 personnes à minima

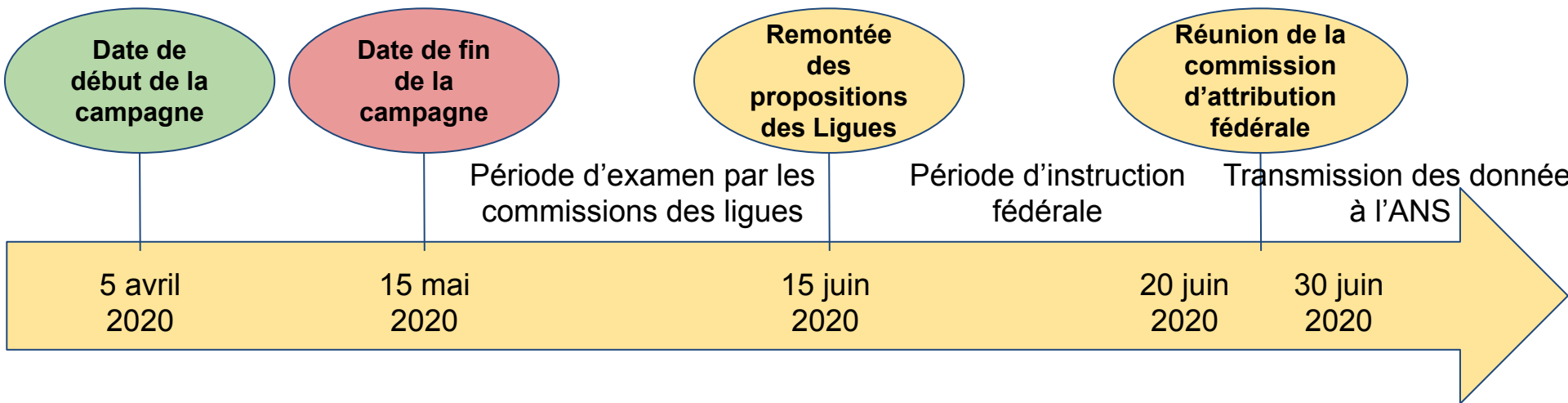
- complétude du dossier
- analyse
- proposition de montant de subvention dans la limite de l'enveloppe budgétaire
- évaluation de l'action

enveloppe budgétaire CD confiée à chaque ligue au prorata du nb de CD (42 CD recensés à la FFTRI)

Les demandes de subvention des **clubs**

enveloppe budgétaire clubs confiée à chaque ligue au prorata du nb de clubs (70%) et du nb de licenciés (30%)

Calendrier



Club à multi affiliations

une seule demande de subvention pour une même action

⇒ choix d'affiliation à faire

Fonctionnement : 8 étapes

Avant réalisation de l'action

- Clubs
- Comités départementaux
- Ligues régionales

1



DEMANDE DE SUBVENTION



Le Compte Asso
Le site officiel de gestion d'association

2



commission Ligues

PROPOSE LE MONTANT À VERSER



3

commission FFTRI

4



ENTÉRINE LE MONTANT PROPOSÉ PAR LES LIGUES

5



PROPOSE LE MONTANT À VERSER



VERSE LES SUBVENTIONS
à partir de juillet

Après réalisation de l'action

- Clubs,
- Comités département
- Ligues régionales



JUSTIFIE LA RÉALISATION DE L'ACTION

6



commission Ligues

ÉVALUE L'ACTION

7



commission FFTRI

JUSTIFIE L'ÉVALUATION

8



ANALYSE LES RETOURS

La commission d'attribution (F.F.TRI.)

Garantir une attribution équitable aux associations et la transparence de la décision

Le Conseil d'Administration a validé la mise en place d'une commission d'attribution



- décisionnelle
- indépendante de toutes instances (BE, CA, Présidents de ligue)
- composée de 7 personnes (licenciées ou non), avec un quorum fixé à 5 personnes, nommées par le Président de la fédération après appel à candidature.



Rôle de la commission d'attribution (F.F.TRI.)

- entériner le montant des subventions proposées par les commissions régionales sur les demandes formulées par les clubs et les comités départementaux ;
- analyser les projets déposés par les ligues régionales et proposer le montant des subventions à leur allouer
- avant la campagne de demande de subvention N+1, évaluer les actions subventionnées réalisées par les ligues régionales

Les commissions régionales d'attribution (Ligue)

**Garantir une attribution équitable aux associations
et la transparence de la décision**



- 3 personnes minimum
- composition décidée par la ligue
- fonctionnement décidé par la ligue
- obligation de se réunir avant la commission d'attribution fédérale



Rôle des commissions régionales d'attribution

- Accompagner les clubs et les comités départementaux
- Vérifier la complétude des dossiers déposés par les clubs et les comités départementaux
- Analyser les projets déposés par les clubs et les comités départementaux et proposer le montant des subventions à leur allouer
- Avant la campagne de demande de subvention N+1, évaluer les actions subventionnées réalisées par les clubs et les comités départementaux

Evaluation des actions subventionnées

Les **clubs et les comités départementaux** devront fournir à leur ligue régionale les comptes rendus des actions financées (via le formulaire **CERFA 15059*02**) dans les six mois suivant la réalisation des actions ou, au plus tard, le 30 juin 2021.

Les ligues régionales transmettent ensuite les évaluations effectuées à la F.F.TRI. (fichier Excel indiquant pour chaque subvention que l'action répond bien à leurs attentes)

Cette procédure est également valable pour les structures qui ne renouvelleront pas leur demande de subvention en année N+1.

Les **ligues régionales** devront fournir à la F.F.TRI. les comptes rendus de leurs actions financées (via le formulaire **CERFA 15059*02**) dans les six mois suivant la réalisation des actions ou, au plus tard, le 30 juin 2021.

Cette procédure est également valable pour les ligues qui ne renouvelleront pas leur demande de subvention en année N+1.



En cas de non utilisation de tout ou partie de la subvention ou d'utilisation non conforme de la subvention avérée, l'Agence nationale du Sport procédera à la demande de reversement de la subvention auprès de la structure bénéficiaire.

Critères d'évaluation des actions subventionnées

CLUBS	INDICATEURS
DYNAMISER LA PRATIQUE JEUNE	Création d'une école de triathlon Evolution du niveau de labellisation Evolution du nombre de jeunes Augmentation du nombre de créneaux Nombre d'encadrant et qualification Evolution du ratio hommes / femmes Sensibiliser à la lutte contre le dopage, lutte contre les discriminations, lutte contre l'homophobie, les violences sexuelles
FAVORISER LA MIXITÉ ET LA PRATIQUE FÉMININE	Evolution du ratio hommes / femmes Evolution du nombre de licenciées Nombre d'actions organisées dans / ou concernant du public résidant dans des QPV ou ZRR Nombre d'actions réservées aux femmes
DÉVELOPPER LE PARATRIATHLON	Evolution du nombre de licenciés paratriathlètes Acquisition de matériels spécifiques Evolution du ratio hommes / femmes
DÉVELOPPER LE TRIATHLON "SANTÉ, BIEN ÊTRE LOISIR"	Nombre d'encadrants formés en COACH TRIATHLON SANTÉ Nombre de personnes ayant réalisé les tests TRIATHLON SANTÉ Evolution du nombre de licences loisirs Evolution du ratio hommes / femmes
SAVOIR ROULER À VÉLO (SRAV)	Actions conformes au socle commun du savoir-rouler (cf http://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo) Nombre de jeunes formés

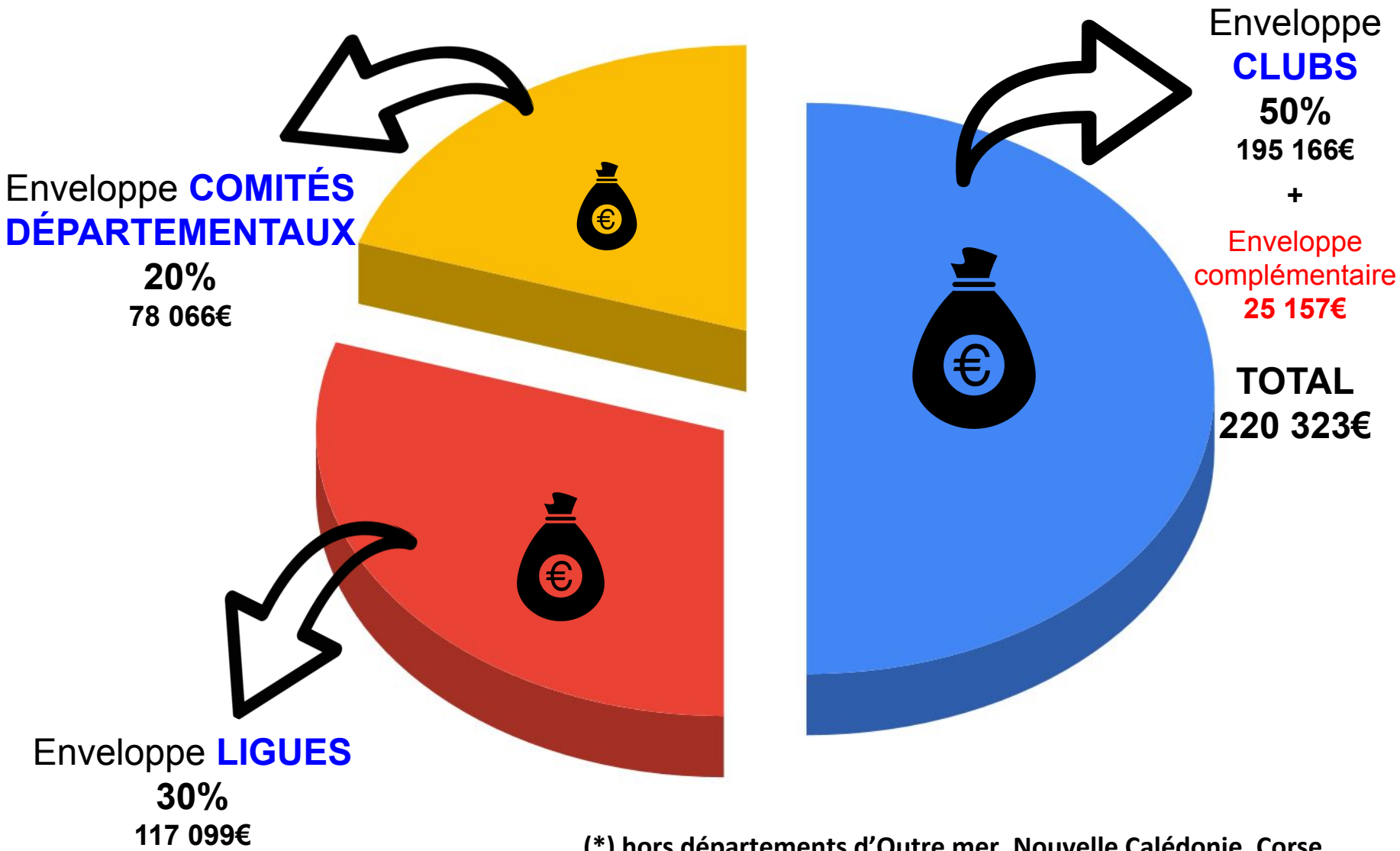
Critères d'évaluation des actions subventionnées

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX	INDICATEURS
MUTUALISATION DE MATÉRIEL AU BÉNÉFICE DES ORGANISATEURS	Nombre de structures bénéficiaires Achats réalisés
SOUTIEN AUX PROJETS INNOVANTS permettant de favoriser le rayonnement d'une discipline / de promouvoir une démarche éco-responsable / d'assurer l'essor du sport santé / de mettre en avant la mixité / d'appuyer la démarche de prévention dopage ou de lutte le dopage	Nature des projets soutenus Nombre de projets soutenus
DÉVELOPPEMENT DE SERVICES ET ACCOMPAGNEMENT création de nouvelles épreuves, organisation de formations, mise en place d'un conseiller technique, stages, dispositifs financiers particuliers, conventions, réalisation de missions pour la ligue régionale	Nombre d'épreuves créées Nombre de formations Nombre de missions réalisées pour le compte de la ligue Nombre de stages organisés Nombre de dispositifs financiers mis en place Nombre d'accompagnements techniques

Critères d'évaluation des actions subventionnées

LIGUES RÉGIONALES	INDICATEURS
FONCTIONNEMENT D'UNE ETR	Nombre d'éducateurs ou experts participants à l'ETR Nombre de réunions Nombre déplacement dans les clubs
STRUCTURATION DE LA LIGUE	Nombre de formation des dirigeants Nombre de formation des salariés
ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS / COMITÉS DÉPARTEMENTAUX convention avec les comités départementaux, actions mises en place pour accompagner les clubs / comités (formation pour les éducateurs, dirigeants, arbitres, Class tri mise en place par la ligue, stages)	Convention avec les comités départementaux Nombre d'actions mises en place pour accompagner les clubs / comités <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jour de formation mis en place pour les éducateurs, dirigeants, arbitres - Nombre de journée Class tri mise en place par la ligue - Nombre de jours de stage
ACCOMPAGNEMENT DES ORGANISATEURS actions de fidélisation des épreuves, nombre d'épreuves nouvelles, nombre de bénéficiaires du matériel mis à disposition	Actions de fidélisation des épreuves (quelles sont les mesures prises) Nombre d'épreuves nouvelles Nombre de bénéficiaires du matériel mis à disposition
DÉTECTION POUR L'ACCÈS AU HAUT NIVEAU actions organisées pour les jeunes / femmes / personnes en situation de handicap, structures reconnues dans le projet de performance fédéral	Nombre d'actions organisées pour le public suivant : jeunes / femmes / personnes en situation de handicap Structures reconnues dans le projet de performance fédéral
SOUTIEN AUX PROJETS INNOVANTS permettant de favoriser le rayonnement d'une discipline / de promouvoir une démarche éco-responsable / d'assurer l'essor du sport santé / de mettre en avant la mixité / d'appuyer la démarche de prévention dopage ou de lutte le dopage	Nature des projets soutenus Nombre de projets soutenus

La répartition de l'enveloppe de 390 331 € (*)



(*) hors départements d'Outre mer, Nouvelle Calédonie, Corse

La répartition par territoire

	2020		
	Clubs	CD	Ligues
Auvergne-Rhône-Alpes	26 184 €	11 152 €	117 099 €
Bourgogne-Franche-Comté	9 872 €	1 859 €	
Bretagne	12 355 €	5 576 €	
Centre Val-de-Loire	8 516 €	5 576 €	
Grand-Est	20 022 €	9 294 €	
Hauts-de-France	17 973 €	7 435 €	
Ile-de-France	32 785 €	9 294 €	
Normandie	10 391 €	3 717 €	
Nouvelle-Aquitaine	23 435 €	9 294 €	
Occitanie	19 579 €	5 576 €	
Pays de la Loire	15 930 €	5 576 €	
Provence-Alpes-Côte-D'Azur	23 281 €	3 717 €	
	220 323 €	78 066 €	
	415 488 €		

	Credit minimum à allouer au territoire	Part complémentaire club	Total
Guadeloupe	23 050 €	390 €	23 440 €
Martinique	8 500 €	97 €	8 597 €
Réunion	24 200 €	291 €	24 491 €
TOTAL	55 750 €	778 €	56 528 €

Enveloppes budgétaires spécifiques hors F.F.TRI.

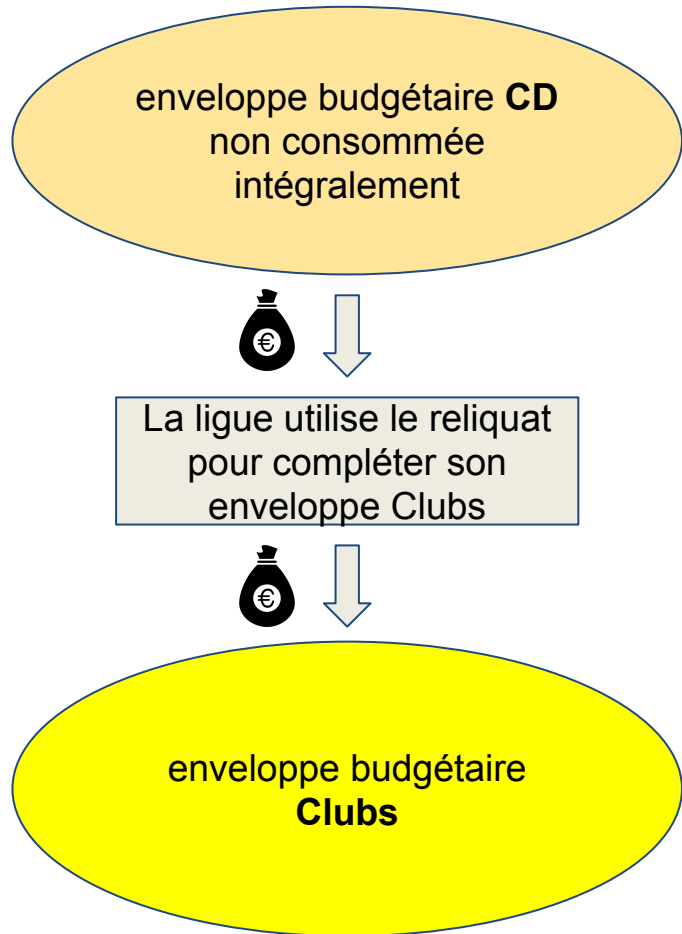
Ligue Nouvelle
Calédonie

Gestion territoriale

Ligue Corse

Gestion par la
collectivité

Si une ligue ne parvient pas à affecter l'intégralité de l'enveloppe budgétaire Comité Départementaux



Attention
L'inverse n'est pas
possible

La campagne 2020 pour les clubs, comités départementaux et ligues

- [Calendrier de la campagne 2020](#)
- [Le compte Asso : manuel utilisateur](#)
- [Le compte Asso : codes subvention à renseigner](#)
- [Les projets éligibles pour les clubs](#)
- [Les projets éligibles pour les comités départementaux](#)
- [Les projets éligibles pour les ligues régionales](#)
- [Les critères d'analyse des projets](#)
- [Contacts des référents Ligues](#)

Campagne 2020 : calendrier



Mise à jour de vos données possible

Les demandes de subvention sont à effectuer sur la plateforme nationale

Le Compte Asso

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>



Le compte Asso : manuel utilisateur

Les demandes de subvention sont à effectuer sur la plateforme nationale



Le Compte **Asso**

Le site officiel de gestion d'association

En cas de besoin, n'hésitez pas à consulter le **manuel utilisateur**



LE COMPTE ASSO

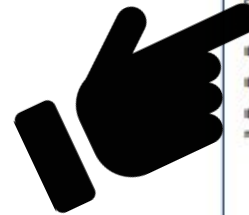
MANUEL UTILISATEUR

Ce guide est destiné aux structures désireuses d'effectuer une demande de subvention au titre des crédits déconcentrés (instruits au plan territorial ou dans le cadre des projets sportifs fédéraux) de l'Agence nationale du Sport.

Il reprend, pour chaque page, les éléments à compléter par l'association.

Il permet, en cas de blocage(s), de trouver la solution adéquate.

Il comporte de nombreux points d'attention ainsi que des conseils pour que l'association puisse mener à bien sa démarche.



Le compte Asso : codes subvention (club / CD)

Un **code spécifique de subvention** doit être renseigné en fonction de votre région d'appartenance.

Libellé subvention	Code
FFTriathlon - Auvergne-Rhône-Alpes - Projet sportif fédéral	1606
FFTriathlon - Bourgogne-Franche-Comté - Projet sportif fédéral	1607
FFTriathlon - Bretagne - Projet sportif fédéral	1608
FFTriathlon - Centre-Val de Loire - Projet sportif fédéral	1609
FFTriathlon - Grand Est - Projet sportif fédéral	1610
FFTriathlon - Hauts-de-France - Projet sportif fédéral	1611
FFTriathlon - Île-de-France - Projet sportif fédéral	1612
FFTriathlon - Normandie - Projet sportif fédéral	1613
FFTriathlon - Nouvelle Aquitaine - Projet sportif fédéral	1614
FFTriathlon - Occitanie - Projet sportif fédéral	1615
FFTriathlon - Pays de la Loire - Projet sportif fédéral	1616
FFTriathlon - Provence-Alpes-Côte d'Azur - Projet sportif fédéral	1617
FFTriathlon - Guadeloupe - Projet sportif fédéral	1618
FFTriathlon - Martinique - Projet sportif fédéral	1619
FFTriathlon - La Réunion - Projet sportif fédéral	1621

Le compte Asso : codes subvention (Ligues)

Les **ligues régionales** souhaitant effectuer une demande de subvention doivent renseigner le code suivant :

Libellé subvention	Code
FFTriathlon - France - Projet sportif fédéral	1605

Les projets éligibles pour les clubs

- DYNAMISER LA PRATIQUE JEUNE
- FAVORISER LA MIXITÉ ET LA PRATIQUE FÉMININE
- DÉVELOPPER LE PARATRIATHLON
- DÉVELOPPER LE TRIATHLON “SANTÉ, BIEN ÊTRE LOISIR”
- SAVOIR ROULER À VÉLO

Nombre de projets pouvant être déposés au maximum :

3 par club

Subvention minimale par structure pouvant être versée :

1500€

(1000€ dans les Zones de Revitalisation Rurale)

Subvention maximale par structure pouvant être versée :

10.000€

Taux max de financement du coût prévisionnel de l'action :

75 % dans la limite du plafond

Sont exclus le haut niveau et les dépenses d'investissement (achat > 500€ HT unitaire)



Les projets éligibles pour les comités départementaux

- **MUTUALISATION DE MATÉRIEL AU BÉNÉFICE DES ORGANISATEURS**

- **SOUTIEN AUX PROJETS INNOVANTS**

permettant de favoriser le rayonnement d'une discipline / de promouvoir une démarche éco-responsable / d'assurer l'essor du sport santé / de mettre en avant la mixité / d'appuyer la démarche de prévention dopage ou de lutte le dopage

- **DÉVELOPPEMENT DE SERVICES ET ACCOMPAGNEMENT**

création de nouvelles épreuves, organisation de formations, mise en place d'un conseiller technique, stages, dispositifs financiers particuliers, conventions, réalisation de missions pour la ligue régionale

Nombre de projets pouvant être déposés au maximum :

3 par comité

Subvention minimale par structure pouvant être versée :

1500€

(1000€ dans les Zones de Revitalisation Rurale)

Subvention maximale par structure pouvant être versée :

60.000€

Taux max de financement du coût prévisionnel de l'action :

75 % dans la limite du plafond

Sont exclus le haut niveau et les dépenses d'investissement (achat > 500€ HT unitaire)



Les projets éligibles pour les ligues

- **FONCTIONNEMENT D'UNE ETR**
- **STRUCTURATION DE LA LIGUE**
formation des dirigeants et des salariés
- **ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS / COMITÉS DÉPARTEMENTAUX**
convention avec les comités départementaux, actions mises en place pour accompagner les clubs / comités (formation pour les éducateurs, dirigeants, arbitres, Class tri mise en place par la ligue, stages)
- **ACCOMPAGNEMENT DES ORGANISATEURS**
actions de fidélisation des épreuves, nombre d'épreuves nouvelles, nombre de bénéficiaires du matériel mis à disposition
- **DÉTECTION POUR L'ACCÈS AU HAUT NIVEAU** actions organisées pour les jeunes / femmes / personnes en situation de handicap, structures reconnues dans le projet de performance fédéral
- **SOUTIEN AUX PROJETS INNOVANTS**
permettant de favoriser le rayonnement d'une discipline / de promouvoir une démarche éco-responsable / d'assurer l'essor du sport santé / de mettre en avant la mixité / d'appuyer la démarche de prévention dopage ou de lutte le dopage

Nombre de projets pouvant être déposés au maximum :

3 par ligue

Subvention minimale par structure pouvant être versée :

1500€

(1000€ dans les Zones de Revitalisation Rurale)

Subvention maximale par structure pouvant être versée :

60.000€

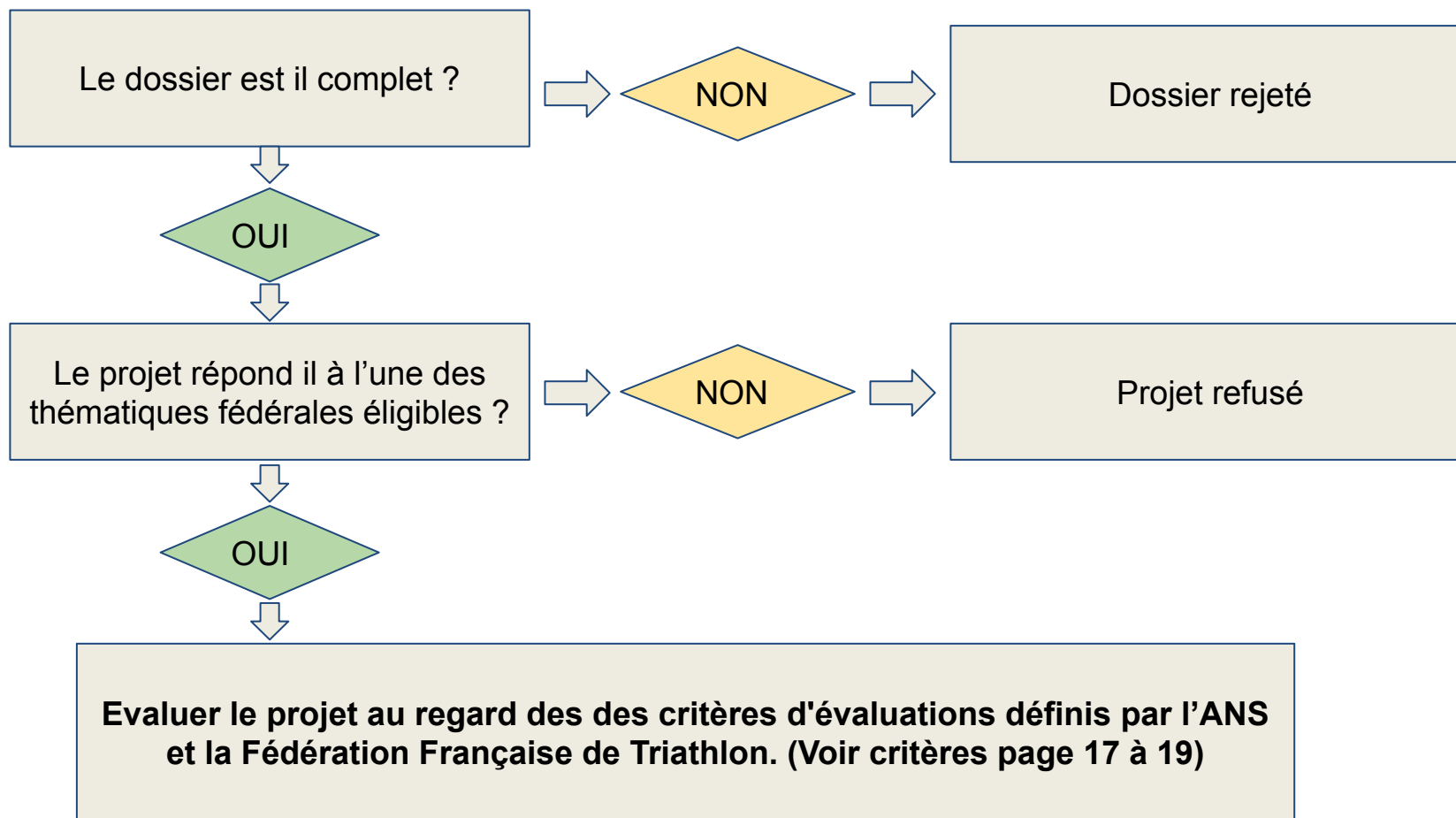
Taux max de financement du coût prévisionnel de l'action :

75 % dans la limite du plafond

Sont exclus le haut niveau et les dépenses d'investissement (achat > 500€ HT unitaire)



Les critères d'analyse des projets



Contact des référents ligues

Des référents ont été désignés pour chaque ligue afin de vous aider dans vos démarches de demandes de subvention. Pour toutes questions, vous pouvez contacter votre référent ligue :

- Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Triathlon : aura@fftri.com
- Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Triathlon: emmanuel.duthoit@bfctriathlon.fr
- Ligue Bretagne de Triathlon : andree.vidil@wanadoo.fr
- Ligue Centre-Val de Loire de Triathlon ctl.triathlon.centre@gmail.com
- Ligue Grand Est de Triathlon : nicolasduchemin@triathlongrandest.fr
- Ligue Hauts-de-France de Triathlon : emilie.comyn@triathlonhdf.fr
- Ligue Île-de-France de Triathlon : yannick.petit@idftriathlon.com
- Ligue Normandie de Triathlon : ligue1920@orange.fr
- Ligue Nouvelle Aquitaine de Triathlon : communication@triathlonlna.fr
- Ligue Occitanie de Triathlon : contact@triathlonoccitanie.com
- Ligue Pays de la Loire de Triathlon : ligue@triathlon-pays-de-loire.com
- Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur de Triathlon : vpauli@triathlonpaca.com
- Ligue Guadeloupe de Triathlon : felix.dinane@wanadoo.fr
- Ligue Martinique de Triathlon : lmartinique@fftri.com
- Ligue Réunion de Triathlon : eric.celeste@wanadoo.fr

Les autres subventions à solliciter auprès des services déconcentrés de l'Etat

Les autres subventions à solliciter

L'enveloppe gérée par la F.F.TRI. ne comprend pas les subventions dédiées à **l'emploi et l'apprentissage** ainsi qu'à l'opération "**J'apprends à nager**".

Ces deux enveloppes sont gérées par les services déconcentrés de l'État. Les clubs, comités départementaux et ligues régionales sont invités à se rapprocher de leurs services déconcentrés pour bénéficier de ces aides.

